|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org |  | Eco-Activists for Governance and Law Enforcement |

**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts  Secrétariat Général | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Juillet 2018**

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 1](#_Toc511008927)

[2 Investigations 1](#_Toc511008928)

[3 Opérations 1](#_Toc511008929)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008930)

[5 Communication 4](#_Toc511008931)

[6 Relations extérieures 4](#_Toc511008932)

[7 Conclusion 5](#_Toc511008933)

**Rapport Mensuel Juillet 2018**

Conservation Justice

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en juillet 2018 sont les suivants :

* **5 juillet 2018 à Makokou,** 12 condamnations prononcées par le tribunal dans 4 affaires liées au trafic d’ivoire l'ivoire dont certaines dataient de 2017 ;
* **12 juillet 2018 à Tchibanga,** 6 condamnations prononcées par le tribunal dans deux affaires liées au trafic d’ivoire l'ivoire ;
* **12 juillet 2018 à Koula-Moutou,** 3 trois condamnations prononcées par le tribunal dans deux affaires liées aux trafics d'ivoire et de peaux de panthère ;
* **19 juillet 2018 à Mouila,** une condamnation prononcée par le tribunal dans une affaire liée aux trafics d'ivoire et de trophées de panthère ;
* **26 juillet 2018 à Oyem,** 4 condamnations prononcées par le tribunal dans trois affaires liées au trafic d'ivoire

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 3 |
| Investigations ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 14 |

Le mois de Juillet 2018 n’a pas été très productif, à la différence des précédents mois, en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats.

Quelques missions ont été effectuées au courant de ce mois par trois investigateurs à travers différentes provinces de l’Ogooué-Ivindo et l’Estuaire. Au total trois missions d’investigations ont été organisées pour 14 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

Au cours de ce mois de Juillet deux investigateurs d’AALF ont effectué des missions d’appui au Benin et au Burkina-Faso.

Les investigateurs continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 0 |

Le projet n’a pas réalisé d’opération au cours de ce mois, cependant le projet a appuyé l’ANPN qui a réalisé une opération dans le Parc National de Minkébé :

* **11 juillet 2018 à Makokou, arrestation de quatre braconniers Camerounais par les agents du Parc National de Minkébé**

Les agents du parc avaient reçu des informations signalant la présence de quatre (04) sujets camerounais provenant du Parc National de Minkébé, qui étaient hébergés au village Mbess par le conjoint du chef de village. Une mission conjointe des agents du Parc National de l’Ivindo et ceux de l’antenne de la Police Judiciaire de Makokou sera menée au village Mbess afin d’interpeller les personnes suspectées. L’intervention des agents au village conduira à l’arrestation de quatre individus, dont trois (03) camerounais et un (1) gabonais. La perquisition du domicile dans lequel les quatre suspects étaient hébergés permettra aux agents de saisir une carabine 375, 5 munitions, 1 calibre 12 et 5 queues d’éléphants. Au cours de l’audition, les mis en cause révéleront aux agents avoir abattu six éléphants dans le parc de Minkébé dont les ivoires se trouvaient toujours en forêt. Cependant, ils préciseront également que qu'une paire d'ivoire avaient remis au conjoint du chef du village afin qu’il puisse la vendre. Ainsi, les agents iront avec les mis en cause récupérer les cinq paires d’ivoire en forêt avant de les conduire au poste de la Police Judiciaire de Makokou.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés. Les autres cas pendants devant les juridictions ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 12 |
| Nombre de condamnations | 26 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 28 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires précédemment initiées. Le département a enregistré vingt-six condamnations dans douze affaires liées aux trafics d’ivoire et de trophées de panthère.

* **5 juillet 2018 à Makokou,** condamnation de Eboth Joli, Egouanebe Dieudonné et Malonda Bindza Arnaud pour chasse, détention, transport et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées à 6 mois d’emprisonnement et à 100 mille d’amendes. Ils avaient été arrêtés le 18 octobre 2017 à Makokou en possession de 2 pointes et 18 morceaux d'ivoire ;
* **5 juillet 2018 à Makokou,** condamnation de Mahamat Saleh et Kangala Lucien pour détention, transport et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées à 6 mois d’emprisonnement et à 100 mille d’amende. Ils avaient été arrêtés le 13 décembre 2017 à Ovan en possession de 4 pointes d'ivoire découpées en 10 morceaux ;
* **5 juillet 2018 à Makokou,** condamnation de Mbela Andy Jessy, Ekouakoudou Blaise, Arhouna Toure et Ndo Nzengue Thierry pour détention, transport et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées à 6 mois d’emprisonnement et à 100 mille d’amende. Ils avaient été arrêtés le 14 octobre 2017 à Ovan en possession de 2 pointes d'ivoire découpées en 6 morceaux ;
* **5 juillet 2018 à Makokou,** condamnation de Akono Jean Benoit, Nolo Bernard et Mouamouele Landry pour détention, transport et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées à 6 mois d’emprisonnement et à 100 mille d’amende. Ils avaient été arrêtés le 10 décembre 2017 à Mékambo en possession de 4 pointes d'ivoire découpées en 8 morceaux ;
* **12 juillet 2018 à Tchibanga,** condamnation de Mouity Jean Félix, Banse Benjamin et Mihindou Rodrigue pour chasse, détention, transport et commercialisation de trophées d’espèces intégralement protégée à 6 mois de prison, 500.000 d’amende chacun et 10.000.000F de dommages et intérêts. Ils avaient été arrêtés le 5 janvier 2018 à Tchibanga en possession de 2 pointes d'ivoire découpées en 4 morceaux ;
* **12 juillet 2018 à Tchibanga,** condamnation de Malonda Moussavou Donatien, Bakita Moundounga Dembelé (6 mois de prison et 100.000F d’amende chacun) et Chinedu Amos Oniebele (3 mois de prison et 100.000 d’amende) pour chasse, détention, transport et commercialisation des produits d’espèces intégralement protégées. Ils avaient été arrêtés le 3 mai 2018 à Tchibanga en possession de 12 pointes d'ivoire découpées en 22 morceaux ;
* **12 juillet 2018 à Koula-Moutou,** condamnation de Noufou Oumsaoré (un an de prison ferme et amende de 180 000 F) pour détention commercialisation de trophées d’une espèce intégralement protégée, illégale d’arme à feu et de défaut de carte de séjour et Mouniangui Henri (6 mois de prison et 100 000 F d'amende) pour commercialisation de trophées d’une espèce intégralement protégée. Ils avaient été arrêtés le 15 juin 2018 à Koula-Moutou en possession de peaux de panthère ;
* **12 juillet 2018 à Koula-Moutou,** condamnation d'Ongoto Prince pour commercialisation de trophées d’une espèce intégralement protégée à six mois de prison, 200 000 F d'amende et 500 000 F de dommages et intérêts. Il avait été arrêté le 17 mai 2018 à Lastoursville en possession de 2 pointes d'ivoire ;
* **19 juillet 2018 à Mouila,** condamnation de Manfou-Ma-Ibouangue pour chasse, détention, transport et tentative de commercialisation de trophées d’espèces intégralement protégées à 3 mois de prison dont 1 avec sursis, une amende de 25.000F et 50.000F de dommages et intérêts. Il avait été arrêté le 6 mai 2018 à Mouila en possession de 2 pointes d'ivoire, 26 poils d'éléphants, 2 dents de panthère ;
* **26 juillet 2018 à Oyem,** condamnation d'Ekazama Jean François pour détention et transport des trophées des espèces intégralement protégées à trois mois de prison, 100 000 d’amende et 1 000 000 de dommages-intérêts. Il avait été arrêté le 5 juin 2018 à Mitzic en possession de 4 pointes et 2 morceaux d'ivoire **;**
* **26 juillet 2018 à Oyem,** condamnation de Nzamba Mouélé Serge pour détention et transport des trophées des espèces intégralement protégées à trois mois de prison, 100 000 d’amende et 1 000 000 de dommages-intérêts. Il avait été arrêté le 11 avril 2018 à Mitzic en possession de 2 pointes d'ivoire ;
* **26 juillet 2018 à Oyem,** condamnation de Cissé Mamadou et Sissoko Biram (Ibrahim) pour détention et transport des trophées des espèces intégralement protégées à trois mois de prison, 100 000 d’amende et 1 000 000 de dommages-intérêts. Séidou Aba le chauffeur qui comparaissait librement n’avait pas été considéré par le tribunal comme prévenu. Ils avaient été arrêtés le 11 avril 2018 à Mitzic en possession de 4 pointes d'ivoire**.**

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 6 |
| Nombre de détenus rencontrés | 19 |

Des visites de prison ont été effectuées à Franceville, Makokou, Mouila et Oyem. En tout 6 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la détention effective de 19 trafiquants.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 17 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 16 |
| Presse écrite | 1 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de juin 2018, le projet a produit 17 pièces médiatiques qui ont permis de diffuser les résultats obtenus.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 70 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 51 |
| Collaboration sur affaire | 19 |

Au cours du mois de juillet 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire:** La Direction Provinciale des Eaux et forêts de l’Estuaire, La Direction Lutte Contre le Braconnage, le secrétariat du parquet du Tribunal de Libreville, le nouveau procureur de la République, le Directeur des Forêts Communautaires et le Directeur Général Adjoint 2 ;
* **Haut-Ogooué:** la Direction provinciale des eaux et forêts, chef d’antenne provincial de la DGR, le chef d’antenne provinciale du B2, le commandant de la PJ, le chef d’antenne de la sureté urbaine, le chef d’antenne de l’OCLAD, le procureur de la République, ses adjoints et substituts, la doyenne des Juges d’instruction, le chef de poste de la police ferroviaire de Franceville, le chef de cantonnement des eaux et forêts de Moanda, le préfet du département de la Lebombi-Leyou et le commissaire de la police de Moanda.
* **Ngounié:** Le procureur de la République, les juges du siège, le greffier en chef et le Secrétaire en chef du parquet près le TPI de Mouila, le greffier en chef et le secrétaire en chef du parquet près la Cour d’Appel de Mouila, le préfet, le président du Conseil départemental, le maire, les chefs de quartiers et villages de Tsamba-Magotsi, le B2, la Police Judiciaire, la compagnie de gendarmerie, le Peloton et la DGR ;
* **Nyanga:** Le procureur de la République de Tchibanga, les Contre-ingérences (B2), la Police Judiciaire, la compagnie de gendarmerie, la DGR ;
* **Ogooué-Ivindo:** Le Gouverneur de la province de l’Ogooué-Ivindo, le préfet, la présidente du conseil départemental, le procureur, le juge d’instruction du 1er cabinet, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le Chef de Brigade Faune, le capitaine de l’antenne de la Police Judiciaire et chef d’antenne de recherches (DGR), le chef de poste des Contre-Ingérences, le capitaine de la DGDI ;
* **Woleu-Ntem:** Le procureur de la République, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le juge d’instruction deuxième cabinet, les juges du siège, les responsables faune et forêt de la direction provinciale des Eaux et Forêts, les la Police Judiciaire, les Contre-Ingérence, la Direction Générale des Recherches, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts et le préfet de Bitam.

# Conclusion

Au cours de ce mois de juillet 2018, le projet AALF a diligenté trois missions dans les provinces de l’Ogooué-Ivindo et l’Estuaire, pour un total de 14 trafiquants et braconniers identifiés. Deux investigateurs d’AALF ont également effectué des missions d’appui au Benin et au Burkina-Faso.

Aucune opération n'a été initiée par le projet, mais le juriste basé à Makokou a suivi un cas concernant quatre trafiquants arrêtés par l'ANPN en possession de 10 pointes d'ivoire, 5 queues d’éléphants, 1 carabine 375, 1 calibre 12 et 5 munitions.

Le département juridique a enregistré 26 condamnations à Makokou, Koula-Moutou, Oyem et Tchibanga, dans douze affaires liées aux trafics d’ivoire et de trophées de panthère.

Le projet entretient des relations solides avec les autorités gabonaises, ayant obtenu 70 entrevues au moins dans l'Estuaire, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem